



Communiqué de presse de la FRA
Vienne/Bruxelles, le 15 juin 2011

Marginalisation des Roms, systèmes d'asile sous pression et protection des données en danger : trois des principaux défis de l'UE en matière de droits fondamentaux

L'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) publie son Rapport annuel

Droits fondamentaux : défis et réalisations en 2010, le Rapport annuel phare de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), couvre les progrès accomplis en 2010 par l'Union européenne (UE) et ses États membres dans la protection des droits garantis par la Charte des droits fondamentaux à travers l'évolution des législations, politiques et pratiques. Le Rapport annuel de la FRA, présenté aujourd'hui au Parlement européen, met en exergue des pratiques encourageantes et des obstacles à la protection des droits dans un grand nombre de domaines politiques. En 2010, certains des principaux défis avaient trait à l'asile, aux Roms et à la protection des données.

Ainsi Morten Kjærum, directeur de la FRA : « *Bien que l'Agence ait collecté de très nombreux exemples de pratiques encourageantes dans les différents États membres, il reste bien du chemin à parcourir avant que la réalité de la situation sur le terrain ne réponde aux normes garanties par la Charte des droits fondamentaux. Les obstacles en matière d'accès à la justice, les niveaux élevés de discrimination et la violence à l'encontre des enfants ont été les enjeux principaux de la défense des droits fondamentaux en 2010. L'UE et ses États membres doivent aussi faire face à la marginalisation des Roms, aux conditions d'accueil inadéquates des demandeurs d'asile, en particulier aux frontières extérieures de l'UE, et aux menaces qui pèsent sur la protection des données à caractère personnel.* »

Asile et migration

2010 a été témoin d'une situation d'urgence liée aux droits fondamentaux à la frontière terrestre gréco-turque, où un grand nombre de franchissements irréguliers des frontières vers l'UE ont eu lieu. Les autorités grecques ont rencontré de grandes difficultés pour offrir des conditions d'accueil conformes aux normes applicables en matière de droits fondamentaux, et pour garantir aux migrants qui avaient besoin d'une protection une véritable chance d'introduire une demande d'asile. La Cour européenne des droits de l'homme a estimé que les conditions de détention des migrants en Grèce violaient l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit toute forme de torture et de traitement inhumain et dégradant.

Les États membres soumis à des pressions migratoires très fortes auront des difficultés à remplir leurs obligations en matière de droits fondamentaux, à

**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



moins que tous les États membres ne partagent la responsabilité de la résolution de ce problème grâce à un système d'asile européen commun, qui devrait être finalisé d'ici 2012 et devra dès lors progresser de manière significative en 2011.

Les Roms

Les Roms sont confrontés à des taux d'emploi plus faibles, à des conditions de logement précaires, à un accès entravé aux soins de santé et à la ségrégation dans les systèmes éducatifs. Par conséquent, ils ne jouissent pas d'un niveau de vie comparable à celui de la population de l'UE en général. Il convient de redoubler d'efforts aux niveaux national et européen en vue de promouvoir l'égalité et de combattre la discrimination. L'Agence aide la Commission européenne et les États membres à évaluer l'incidence de leurs politiques sur la promotion de l'intégration des Roms à travers la collecte de données, la recherche et son expertise. Le Rapport annuel formule diverses suggestions aux fins d'assurer une insertion effective des communautés roms, par exemple en s'assurant de la pleine mise en œuvre de la directive européenne sur l'égalité raciale afin de combattre la discrimination dans les domaines de l'emploi et de l'accès aux services.

Protection des données

Les événements de 2010 ont mis en évidence la nécessité constante de mettre en balance les possibilités offertes par les nouvelles technologies pour promouvoir la liberté d'expression, la vie sociale et culturelle et la liberté de circulation, d'une part, et les risques potentiels qui en découlent pour les autres droits. *Google Street View*, par exemple, a attiré l'attention des législateurs et des autorités de réglementation en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Espagne et en Slovénie en raison du risque pesant sur la protection des données et de la vie privée.

Dans le même ordre d'idées, la directive européenne sur la conservation des données, qui impose aux fournisseurs de services de téléphonie et d'accès à Internet de collecter des données sur les communications de tous leurs clients, a fait l'objet de critiques dans plusieurs États membres. Les cours constitutionnelles d'Allemagne et de Roumanie ont suspendu l'application des lois nationales transposant la directive, et la Commission a annoncé que cette législation était en cours de révision.

Droits fondamentaux : défis et réalisations en 2010 – Rapport annuel de la FRA

Ce rapport dresse un état des lieux de la situation des droits fondamentaux dans l'UE en 2010. Il rend compte des grandes évolutions politiques et juridiques aux niveaux national et européen et indique l'état d'avancement de la mise en œuvre des obligations internationales des États membres en matière de droits fondamentaux. Il se fonde essentiellement sur des informations recueillies par le réseau d'experts des 27 États membres de



l'Agence, mais s'appuie également sur d'autres informations publiées par les gouvernements, les instituts de recherche et les organisations internationales.

Il est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.fra.europa.eu :

- *Droits fondamentaux : défis et réalisations en 2010* – Rapport annuel de la FRA (EN et FR; à télécharger dans sa version intégrale ou par chapitre thématique)
- *Droits fondamentaux : principaux développements juridiques et politiques en 2010* – synthèse du rapport complet (DE, EN, FR, HU, PL)
- Communiqué de presse (22 langues)
- Document Questions & Réponses (22 langues)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'équipe chargée des médias au sein de la FRA

E-mail : media@fra.europa.eu

Tél. : +43 158 030 642

Note aux éditeurs :

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) est mandatée pour fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve aux décideurs nationaux et européens, contribuant ainsi à des débats et des politiques sur les droits fondamentaux plus éclairés, bien formulés et contextualisés.